Image not found or type unknown

Annulation achat vehicule non livré

Par **Dovarese**, le **26/12/2011** à **11:03**

Bonjour,

Mon fils a commandé un véhicule neuf. La livraison était prévue pour le 12 12 11 (date indiquée sur le contrat).
Il a reçu la carte grise du véhicule début décembre et l a assuré.

Au 26 12 2011 le véhicule n est toujours pas la disponible.

Le concessionnaire invoque une erreur de livraison et aussi que le véhiculé se trouve dans une autre concession mais très éloignée.

La vente peut elle être annulée?
Comment dans ce cas annuler la carte grise et l assurance?

Merci et bonne année 2012

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés